

Quartier Thabor Saint-Hélier Alphonse Guérin

Direction de Quartiers Centre
CS 63126
35031 RENNES Cedex

Rennes, le 13 janvier 2014

Téléphone : 02.23.62.11.25
Télécopie : 02.23.62.11.24
Courriel : dqc@ville-rennes.fr

Notre référence : DQC/SL/SE/12.005
Objet : Compte-rendu Conseil de quartier
Dossier suivi par : Stéphane Lenfant

Conseil de quartier Thabor/ A. Guérin/ St Hélier

Mardi 9 décembre 2013

Présents : M. Sébastien Sémeril – Elu chargé du quartier Thabor/ St Hélier/ A. Guérin, M. Vincent Maho-Duhamel – Elu Délégué à la Propreté Urbaine, M Eric Fossembas, Directeur de la Police Municipale et du Domaine Public, Mme Christine Rident, M. Christophe Richard – DRPF, M. Jean Giraud, M. Jean-Marie Martin, - Habitants, M. Christian Honoré – Carré Solférino – Cheminots Rennais, M. et Mme Daniel et Christiane Heurtault, Mme Marie Le Hétet, M. Gérard Chauvel, M. Jean Giraud – Habitants, Mme Béatrix de Dieuleveult – Association Le Pôle Bert, Mme Lucienne Geffroy – Habitante, Mme Hacina Coutant – Archipel Habitat, Mme Roseline Martin, Mme Lénaïk Decaix, Mme Elisabeth Fontaine, Mme Annick Chauvin, Mme Julie Orinel – CDAS Kléber, M. Daniel Pichon, M. Gérard Colombel, M. et Mme Jean et Françoise Pascal, Mme Marie Le Breton, M. Roland Maucourant, Mme Edith Legrand, M. Christophe Capronnier – Habitants, M. Alain Jollivel – Association quartiers Laennec/St Hélier/Gares,

Excusés : SEA PPI : M Pirot, Maud Buisson - E2R, Mme Deliot - Collège Anne de Bretagne, Mme Lydie Pierret – CCAS, Sylvie Reussard - CPB

Objet : - La présentation de l'activité de la police municipale
- La présentation des indicateurs de propreté urbaine

La présentation de l'activité de la police municipale par M. Fossembas - Directeur de la Police Municipale et du Domaine Public

La police municipale est un des 2 services de la direction. Elle regroupe plusieurs unités : celle des policiers municipaux, de la fourrière automobile, des objets trouvés et du contrôle du stationnement. Elle se positionne prioritairement dans une logique de cessation d'infraction et de prévention en complément de la police nationale.

Soit 100 agents dont 62 policiers municipaux.

Les heures de présence sur l'espace public sont du lundi au mercredi de 7 h 30 à 19 H et le jeudi vendredi, samedi jusqu'à 21 h. L'accueil du public au niveau du rez de jardin du Palais St Georges s'effectue du lundi au samedi de 10 h à 17 h.

Le numéro d'appel de la police municipale est le 02-23-62-25-20.



1. Les principales missions de la police municipale sont :

1. Le contrôle du stationnement payant et gênant soit en 2012 100 000 infractions constatées et par ailleurs près de 1600 verbalisations aux arrêtés municipaux (consommation alcool, chiens non tenus en laisse, etc...) et 20 000 infractions au stationnement gênant.
2. L'enlèvement des véhicules dont le stationnement est gênant, soit 3500 véhicules mis à la fourrière par an. Choix de maintenir ce service en gestion directe par la Ville de Rennes
3. L'ilotage, la sécurisation des manifestations sur la voie publique et des équipements publics. Les droits de place pour les marchés et les autorisations pour les occupations du domaine public. Le contrôle des autorisations pour les occupations du domaine public
4. La gestion des objets trouvés
5. Le visionnage de caméras installées par la Ville

Une convention de coordination réactualisée le 24 juin 2013 précise les coordinations entre la police municipale et la police nationale en matière de regroupements dangereux de chiens, les opérations de prévention les veilles de vacances scolaires, l'alcoolisation sur l'espace public. Il existe également un partenariat important avec Kéolis.

Questions	Réponses
Est-ce que le stationnement sur un bateau devant un garage est une infraction ?	Oui
Est que le propriétaire dudit garage et véhicule peut s'identifier avec le n° d'immatriculation, le macaron de l'assurance ?	Ce type d'indications sur la porte de garage n'est pas envisagé dans le code de la route. Il peut éventuellement être pris en compte par l'agent verbalisateur, mais ce n'est pas une obligation. L'accès au fichier des cartes grises se fait uniquement via la police nationale.
En cas de nuisances sonores et de stationnements sauvages le soir, qui appeler après 19 h ou 21 h ?	La police nationale en composant le 17. Ne pas hésiter à renouveler l'appel si besoin.
Quelles sont les règles de stationnement pour les commerçants non-résidents de la rue St Hélier ?	Le commerçant s'il est résident peut bénéficier d'un abonnement résident mensuel à 13 €(en zone verte). Le dimanche le stationnement est gratuit.
Quel est le nombre de PV pour déjections canines ?	L'agent doit constater l'infraction pour pouvoir la verbaliser. Les propriétaires des chiens sont incités à nettoyer les déjections plutôt que de faire l'objet d'une verbalisation, c'est plus efficient.
Lorsqu'il y a une personne en détresse médicale sur l'espace public comment se fait l'articulation entre la police municipale et la police nationale ?	La situation évoquée relève de la compétence des pompiers. En cas de secours à la personne appeler les pompiers au 18 ou 112.
Qui appeler lorsqu'il y a une voiture ventouse sur un espace privé ?	La police nationale Tél : 17 si urgence ou 02 99 65 00 22 aux heures de bureaux. La police municipale intervient uniquement sur l'espace public.
Situation d'une voiture ventouse non volée pendant 1 an dans un garage privé d'une copropriété.	Le syndic a fait appel à un dépanneur pour que la voiture soit déposée sur l'espace public.
Comment faciliter l'intervention de la police ?	Les services de police orientent leurs interventions à partir de la main courante et le dépôt de plainte, 100 faits non connus de la police entraineront moins de réactivité que 3 dépôts de plainte à suivre.
Le dépôt de plainte est une démarche contraignante et certains habitants ne déposent plus plainte notamment lorsque les auteurs sont inconnus (vols de vélos, dégradations...)	Il y a possibilité de faire une prédéclaration en ligne : https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/ Il faudra se déplacer néanmoins, dans les meilleurs délais, au commissariat de police Bd de la Tour d'Auvergne exclusivement, pour la signer.
Est-ce qu'une association peut porter plainte ?	Oui pour des délits dont elle a à assumer les préjudices souvent matériels. Lorsqu'elle a un salarié, c'est ce dernier qui doit déposer plainte lorsqu'il est victime.
Où déposer plainte pour les habitants du quartier Thabor/ St Hélier/ Gares ?	Au bureau de police nationale 16, rue de Penhoët - Tél 02 99 79 16 07. Ouvert le lundi 9h30-13h 14 h-- 17h et du mardi au vendredi 9h30-13h 14h-18h.

M. Sémeril rappelle le tryptique prévention, dissuasion, sanction de la politique municipale et l'importance de la responsabilité de chacun. Il souligne la nécessité de distinguer le judiciaire, le vivre ensemble à partir de l'exemple du tag qui est un délit et dont le nettoyage est une activité du service de propreté.

2. La présentation des indicateurs de propreté urbaine par M. Maho-Duhamel - Adjoint à la Propreté Publique et Prévention des Risques des Immeubles et des Grands Évènements - Mme Rident Responsable du Service Propreté et Fêtes

M. Maho Duhamel précise que la propreté sur la ville est la résultante de l'articulation entre plusieurs services de la Ville et de Rennes Métropole. Pour enrichir une définition relativement subjective de la propreté et évoluer, la ville a adhéré à l'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU) qui réunit une soixantaine de villes. La Ville alimente l'observatoire avec une vingtaine de rue.

Mme Rident présente le diaporama avec des indicateurs objectifs de propreté (voir ci-joint) Deux équipes différentes peuvent intervenir sur le même quartier, cette organisation n'étant pas logique pour les habitants, une réflexion est en cours pour un nouveau découpage. Une formation des agents à la médiation ciblera la prévention pour les déchets sauf pour les encombrants.

L'introduction de micro-balayeuses remisées sur les quartiers a permis de réduire les déplacements à partir de la Plaine de Baud.

En juillet, l'eau de la piscine St Georges est utilisée pour laver.

Pour le mobilier urbain, il a été constaté que les corbeilles des abris bus sont fragiles, celles sur l'axe est ouest n'ont pas un diamètre assez grand pour les emballages de restauration rapide. Les corbeilles en plastique après une période d'expérimentation, seront remplacées par des corbeilles en fonte ou en ciment.

120 cendriers sont implantés sur la Ville. Un nouveau modèle va permettre une plus grande capacité de collecte de mégots.

La grille est un outil de quantification. Elle distingue :

- 10 types de déchets (papiers emballages et journaux, verre, mégots, déjections canines, dépôts sauvages, herbes indésirables, feuilles, tags, affiches, souillures adhérentes)
- 6 secteurs (commercial, gare, mairie, logement collectif, pavillon, écoles) avec 2 à 3 rues par secteurs.

Chaque mois, avant le passage des services de propreté, 1 agent du service fait un relevé à l'horizontale et à la verticale.

M. Maho-Duhamel évoque la possibilité d'observer une nouvelle rue à partir d'une proposition du conseil de quartier. Des fiches de relèvement pourraient être remplies par des habitants et remises au référent DRPF du quartier (M. Richard).

M Sémeril confirme que le conseil de quartier suggère deux extensions :

- Le Secteur promenade bords de Vilaine
- Les rues St-Héliar, Duhamel, Janvier

Questions	Réponses
Promenade des Bonnets Rouges, le nombre des poubelles est insuffisant, les ouvertures sont trop petites, certaines sont dégradées	En 2014, les nouvelles poubelles auront une ouverture de 23 cm et non plus 15 cm
Est-ce que la rue Jean-Macé inclut la faculté ?	Oui car le secteur est plus grand que la rue elle-même.
Y a-t-il une vigilance au moment du déménagement des étudiants en mai ?	Oui, par l'opération Tritout par Rennes Métropole en lien avec les syndicats.
Comment faire rentrer les bacs par les copropriétés après le passage des camions de ramassage ?	Les raisons du non remisage sont variées (mauvaise volonté, choix de ne pas payer un prestataire, pas d'espaces pour stocker...). Lorsque Rennes Métropole a vérifié qu'il existe bien un endroit de stockage, elle fait une mise en demeure puis demande à la police municipale de verbaliser. Le délai peut paraître long.
Rue St Hélier une situation de non remisage de bacs est constatée depuis deux ans.	L'association Laënnec/St-Hélier/Gares va redonner les adresses à la DQC
Comment faire enlever les encombrants ?	Appeler le 0 800 01 14 31 pour rendez-vous. Mettre l'affiche de Rennes Métropole dans les panneaux d'information sur le quartier.
Est-ce qu'un agent de la propreté peut verbaliser ?	Non, le service de propreté sollicite l'intervention de la police municipale.
Y a-t-il une évolution sur la nature juridique privée ou publique du passage Le Herpeux ?	En cours. Informer l'habitant de la possibilité ou non d'un nettoyage par la Ville.



Sébastien Sémeril
Elu chargé du quartier
Thabor/ St Hélier/ A. Guérin